

PROCES-VERBAL du conseil communautaire

séance du 24 septembre 2008

L'an deux mille huit, Le 24 septembre

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Guillac

Date de convocation :

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 18

Présents : Mesdames Mazière, Joubert, Kuhn, Ferranti,

Messieurs Hilarion, Lasnier, Crayssac, Delfaut, Mechineau, Feret, Clabé,
Groubach, Delburg, Blanc, Faure, Fromentier, Falguyret, Barreau

Pouvoir : aucun

Absents non représentés : Madame Nebout, Messieurs Morin, Stablo, Peiffer, Mazerès (absent au moment des votes) ; Bazas

1/ VISITE DU CLSH de Guillac

2/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL

Avec les modifications apportées par Mr Crayssac

3/ PROJET DE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Monsieur Falguyret fait part au conseil du projet en genèse d'une communauté d'agglomération autour de Libourne. Il rappelle qu'une CA regroupe au minimum 50 000 habitants, autour d'une ville centre d'au moins 15 000 habitants.

Il relate les réunions auxquelles il a assisté à l'invitation de Gilbert Mitterrand, Maire de Libourne et Marcel Berthomé, président du Pays, et notamment celle du 16 juillet 2008 à Libourne.

A cette réunion, il a été décidé après un tour de table des présidents d'EPCI et de quelques maires

-que les services de l'Etat effectueraient des simulations, en matière fiscale et financière notamment sur 2 périmètres : le Pays du Libournais et le périmètre dit « noyau dur » avec les EPCI et communes ayant déjà pris un engagement fort (Libourne, CE2MO, CC Guîtres, CC Coutras, communes de Branne, Montagne Saint Emilion, Sainte Terre et Saint Seurin sur l'Isle).

-De solliciter les CDC et communes « afin qu'elles se prononcent formellement sur ce processus et se positionnent par-rapport à la création d'une CA. »

Monsieur Falguyret précise que cette demande de prise de position formelle a été renouvelée par Mr Mitterrand dans une lettre en date du 21 juillet 2008, où il ajoutait que ces débats devaient permettre de passer à une phase opérationnelle à partir de septembre. Mr Falguyret ajoute qu'une nouvelle réunion de ce groupe de travail est prévue le 26 septembre, et qu'à ce titre, il demande au conseil de débattre et de prendre position. Il précise en outre que certains maires ou présidents d'EPCI ont pris position au nom de leur collectivité, sans débat ni délibération préalable, ce qu'il se refuse de faire.

Il propose au conseil de lui lire la lettre dont le texte est reproduit ci-dessous, lettre rédigée à titre personnel, et qu'il enverra au Sous-Préfet et à Mr Mitterrand en accompagnement de la délibération du conseil.

« REFLEXIONS DU PRESIDENT DE LA CCB CONCERNANT L'EVOLUTION DE L'INTERCOMMUNALITE SUR LE LIBOURNAIS

Depuis sa création en décembre 2005, la CCB s'est fixée comme objectifs de

- créer un climat politique de consensus entre les 8 communes sur les projets communautaires, basé sur la confiance et l'efficacité
- miser sur le développement économique endogène (donner aux entreprises locales les moyens de se développer), et exogène (attirer de nouvelles entreprises par une communication basée sur la proximité, la disponibilité et la confiance envers les acteurs économiques)
- améliorer les services à la population existants pour plus d'efficacité (efficacité au meilleur coût) et en créer de nouveaux
- un dialogue ouvert avec les « forces vives » du territoire (commerçants, artisans, agriculteurs, collège, gendarmerie...), en vue de créer de véritables partenariats

En 2 ans, les conditions pour atteindre ces objectifs ont été posées, rien ne serait plus fâcheux que de détruire ce précieux équilibre, qui peut cependant être évolutif !

La CCB correspond à un bassin de vie qui nous semble cohérent et harmonieux. Les politiques en place ou en cours d'installation visent à conforter ce territoire afin d'accompagner l'explosion démographique, d'éviter l'effet cité-dortoir et de développer l'emploi localement. Notre communauté de communes est en pleine croissance avec :

Une politique de développement économique ambitieuse, efficace et pressée d'aboutir

- Lancement de la ZAC de Peyrutiç (7 ha) à vocation commerciale et de services, pour des entreprises extérieures au territoire
- Réflexion pour une zone d'activité à vocation artisanale (3ha), pour les entreprises du secteur
- Une politique touristique dynamique avec le syndicat d'initiative : relance des chemins de randonnée, requalification de l'offre touristique, création d'événements culturels...

Des services proches et efficaces

- Pour les personnes âgées (aides ménagères à domicile, repas à domicile)
- Pour les personnes dépendantes (bus propre de la CCB qui transporte les personnes vers le marché hebdomadaire de Branne)
- Pour les enfants (centre de loisirs intercommunautaire, avec installation du pôle de Guillac qui s'est faite en 4 mois)
- Pour la petite enfance (un RAM mobile et très dynamique)
- L'adhésion au PLIE du Libournais et à la Mission locale
- Un forum intercommunal des associations

UNE INTERCOMMUNALITE PLUS VASTE : A QUELS PRIX ?

Les élus de la CCB sont conscients de la nécessaire prise en compte de problématique à une échelle d'envergure, notamment sur les questions de logement, d'activité économique (pour les grandes zones), et de transports publics.

Ils sont également conscients que certaines intercommunalités n'ont plus les moyens (financiers ou/et fonciers) de leur développement, sans se positionner sur l'opportunité des projets portés par telle ou telle.

Ils sont convaincus enfin que la bonne gestion des deniers publics est une priorité absolue. Si les économies d'échelles peuvent participer à la bonne gestion dans certains domaines, ils en craignent également l'idéalisation, car la lourdeur des machineries administratives est à l'origine de nombreuses errances financières. De plus, la durée d'aboutissement des projets portés à grande échelle est souvent contre-productive.

Une intercommunalité d'envergure ne peut et ne doit pas être imposée !

(à ce sujet, les élus brannais demeurent perplexes sur la communication publique qui a été faite du rapport de la commission départementale de la coopération intercommunale, sans aucune information, ni consultation préalables des collectivités citées... bien mauvaise augure quant aux futures conditions de communication et de fonctionnement d'une grosse collectivité....)

Au-delà des simulations fiscales qui constituent un préalable indispensable à toute prise de position, il conviendrait de s'accorder sur un projet de territoire établi avec l'ensemble des acteurs concernés et volontaires. Le SCOT en cours de gestation pourrait constituer à terme cette base consensuelle (à voir !!!)

Les « projets structurants » maintes fois évoqués en réunion de Pays ne peuvent faire l'impasse sur un maillage fin et de proximité du territoire.

Ainsi, une intercommunalité d'envergure, quel qu'en soit le périmètre, devra avoir à cœur :

- le maintien et le développement de services à la population de proximité
- le développement de zones d'activité de proximité
- le développement d'infrastructures sportives et de loisirs sur tous les bassins de vie
- d'instituer un mode de prise de décision ouvert et une communication consensuelle
- une maîtrise des dépenses, qui ne s'écartera pas des compétences obligatoires
- la mise en place d'une politique fiscale réfléchie et modérée

Trois interrogations mériteront en outre d'être levées :

-le positionnement clair de Libourne dans cette agglomération. La ville centre évoque régulièrement ses conditions, sans jamais en préciser ni la teneur, ni les points durs.

-en continuité avec cette question centrale, il nous semble indispensable de réfléchir à la logique d'union qui regrouperait dans une même structure des communes rurales, et un pôle urbain allant de St Denis de Pile à Libourne. Il ne s'agit pas de caricaturer une opposition urbain/rural, mais bien de se demander si la meilleure dynamique réside dans **une agglomération aux identités et aux problématiques si disparates** (ex : St Quentin et Nérigean sous l'influence de la CUB et Creon, Ste Foy vers Bergerac, Branne/ Rauzan/ St Emilion)

-enfin, l'avenir du Pays, structure aux coûts conséquents pour le contribuable qui n'en comprend pas toujours la nécessité, et la comprendra encore moins si une agglomération se constitue avec les mêmes hommes et les mêmes ambitions...

L'adhésion à une communauté d'agglomération se faisant à l'échelle communale, la CCB n'a qu'un rôle consultatif. Pour conclure, il me semble donc impossible et prématuré aujourd'hui de nous positionner sur une question si cruciale, et un projet si peu construit. »

Mr Delfaut n'est pas favorable à cette CA. Il rappelle que le Pays du Libournais, regroupement à grande échelle, coûte cher au contribuable, pour aucuns résultats. Il ajoute que lors de sa création, la CCB n'a pas réussi à s'accorder à 15 communes et ne comprend pas comment cela serait possible en étant plus nombreux. L'agglomération lui semble une structure lointaine, éloignée des préoccupations locales, et ne servira qu'à augmenter les dotations de grosses communes. Il est attaché à la liberté des communes, et s'attachera à quitter la CCB si celle-ci s'oriente vers la CA. Il ajoute que l'entrée dans une aggro lui semble une trahison vis-à-vis d'électeurs qui lui ont accordé leur confiance aux dernières élections municipales, et qui ne souhaitent pas nécessairement voir leur légitimité transférée à une superstructure. Il précisera ultérieurement que son positionnement n'a pas de visée politique, que son avis serait le même si le projet était porté par un autre bord, mais qu'il parle au nom de la défense de la CCB et de la ruralité. Il ajoute enfin qu'en matière de tourisme par exemple, l'expérience du PSO de Targon est positive, alors que le SLOT du Libournais n'a jamais fonctionné.

Mme Joubert approuve les propos de Mr Delfaut.

Mme Mazière ne voit pas comment se positionner sur un projet dont on ne connaît pas les tenants et aboutissants. Elle exprime toutefois sa crainte de voir les efforts actuels de la CCB en matière de proximité et d'équipements anéantis par une grosse structure.

Mr Crayssac se dit opposé à ce projet à titre personnel mais ne préjuge pas de l'avis de la commune de Branne. Il précise que le débat n'a pas été porté au conseil municipal, et que l'engagement de Mr Morin, dont il regrette l'absence ce soir, a été émis à titre personnel. Il se dit prudent sur un engagement dans une étude, car d'expérience, il pense que ces études constituent des outils vers l'adhésion.

Mme Ferranti se dit attachée à la vie quotidienne de nos petites communes et pense qu'il y a peu de préoccupations communes avec Libourne. Elle craint des dissensions et tiraillement futures si la ville de Branne souhaitait le rapprochement.

Mr Lasnier dit qu'il faut être prudent, attendre de voir, et ajoute qu'il ne faut pas détruire les projets en cours.

Mr Hilarion pense que l'agglo n'est pas nécessaire aujourd'hui, alors que la CCB a mis 6 ans pour naître.

Mr Fromentier pense que les subventions et budget de l'agglo n'iront pas prioritairement vers le brannais. Il se dit prudent sur la démarche, et regrette que la crise du Pays en 2006 n'ait pas fourni l'occasion de supprimer cette structure.

Mr Delburg précise qu'il refuse de débattre de cette question, Mr Mitterrand n'ayant aucune légitimité pour consulter les communes. Il rappelle que l'entrée de sa commune dans le Pays s'est faite par le biais de la CCB, mais n'exprime à ce jour aucune acrimonie.

Mr Feret évoque le drapeau de l'aire de camping-car de Branne sur lequel figure « Branne, porte de l'Entre Deux Mers ». Il s'interroge donc sur un rapprochement vers le libournais, à ses yeux l'attraction géographique est plus orientée vers le créonnais et Targon. Il verrait plutôt un rapprochement entre communes rurales aux préoccupations plus proches. Il ajoute que la superposition des strates administratives est source de gaspillage et de confusion. A son tour il ajoute qu'un engagement dans des études constitue une forme d'accord, visant à s'accorder sur les conditions et en appelle donc à la prudence.

Mme Kuhn reprend cette question de la multiplication des strates ; et émet des doutes sur l'utilité du Pays.

Mr Falguyret précise que le Pays lui semble incontournable pour les grands projets, et pour les subventions de l'Europe et de la France.

Mr Blanc pose la question de la représentativité au sein de l'agglo et affirme que le système paritaire (3 voix/ commune) adopté par la CCB serait inacceptable pour Libourne.

Mr Barreau pense qu'il s'agit d'un monstre supplémentaire et qu'il s'oppose au projet.

Mr Mechineau pense que la demande de Mr Mitterrand n'est pas claire, qu'il est donc impossible de se positionner. Il pense qu'il faut laisser les services de l'Etat mener leur étude au niveau du périmètre du Pays.

Mr Mazère (absent pour le vote) trouve que Mr Mitterrand est maladroit dans ses propositions. Il ajoute qu'il est intéressant de travailler à plusieurs mais pense qu'il est impossible d'être trop nombreux, donc est défavorable au projet d'agglo.

Mr Groubach affirme qu'il faut attendre des propositions concrètes avant de se positionner, et souhaite un débat du conseil municipal.

Mr Blanc pense qu'il est difficile de se positionner. Il faut notamment connaître les conditions de Libourne. Il ajoute que les communes de St Denis, Guîtres et Coutras pèseront également dans les négociations, étant donné leurs réalisations et la fierté qui en découle.

Mr Clabé ne se sent pas appartenir au libournais. Il précise qu'en ayant appartenu au Conseil économique du Pays, il est conscient des difficultés de Libourne pour son développement économique et qu'en conséquence la ville centre se servira de l'agglo pour son développement principalement. Il souhaite laisser la CCB fonctionner et notamment le projet de ZAC de Peyrusic.

Mr Faure est d'accord avec les propos précédents.

Mr Falguyret rappelle la façon dont s'est passé l'attribution des vice-présidences au Pays, sans transparence, et craint que cela se réitère dans l'agglo.

20080901/ PROJET DE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIBOURNAISE

Résultats du Vote
Pour : 1
Contre : 14
Abstentions : 3

Après avoir entendu le compte-rendu de la réunion du 16/07/2008 qui s'est tenue à Libourne, et notamment la demande pressante de M Le Maire de Libourne pour « se prononcer formellement sur le processus devant aboutir à une communauté d'agglomération libournaise »

Après avoir entendu le rapport de Mr le président de la CCB qui reprend les enjeux d'un tel projet pour la CCB, et qui informe qu'une nouvelle réunion sur le sujet est organisée le 26 septembre à Libourne,

Compte-tenu du fait que l'adhésion à une communauté d'agglomération est une décision relevant de l'échelon communal, mais qu'il peut être opportun de porter ce débat à l'échelon communautaire.

Monsieur le président demande au conseil de se positionner pour l'intégration de la communauté de communes du Brannais dans le périmètre d'étude visant à la création d'une communauté d'agglomération.

Après en avoir débattu, le conseil communautaire se prononce contre l'intégration à ce périmètre d'étude, et contre l'adhésion à une communauté d'agglomération libournaise pour le moment.

4/ ZONE DES FONTANIQUES

Mr Falguyret rappelle au conseil qu'il s'était engagé à réaliser un état des lieux des bâtiments existants. L'APAVE a réalisé un diagnostic sommaire dont la lecture porte à interprétation. Il en ressort que des rafistolages sont possibles sur les bâtiments à condition que ceux-ci n'accueillent pas de public, et sous la responsabilité de l'exploitant. En cas d'accueil de public, la pérennité des bâtiments n'est pas évidente, et soumise aux règles incendie contraignantes lorsqu'on accueille du public.

Il précise que le devis concernant la démolition s'élève à 100 000/150 000€ et que le coût global avec acquisition foncière rend l'opération très onéreuse.

Il suggère donc de laisser ce projet pour le moment, de continuer à prospecter des investisseurs et de conserver la possibilité de préempter le moment venu.

Monsieur Clabé déplore la situation qui le met dans l'embarras vis à vis de l'intervenant, qui fait des investissements avec la menace de préemption.

5/ GYMNASSE DU COLLEGE

Mr Falguyret informe le conseil de la saisine de la CCB sur ce dossier par Mr Mur. Mr Clabé demande si le PC a été déposé en mairie de Branne pour le collège, question à laquelle Mr Crayssac ne peut répondre avec certitude.

Le gymnase doit être remis aux normes et agrandi (2 salles de 70 et 45m²) avec une ventilation chauffante.

Le Conseil général propose une réhabilitation cofinancée à 50/50, pour un coût global estimé à 1 million d'euros d'après M. Mur.

Mr Mur s'engage au nom du syndicat à céder le gymnase au collège.

Mr Clabé suggère de joindre la CE2MO au projet, afin de multiplier les financeurs. Mr Falguyret lui répond que M Mur ne semble pas intéressé à cette association, d'autant qu'il prévoit de construire une salle à St Quentin. Il déplore les conditions de la négociation avec le CG33.

Mr Clabé pense que ce dossier mérite d'être réellement étudié, avec les terrains contigus, afin de faire un véritable pôle jeunesse. Mais il pense également que les coûts avancés sont prohibitifs.

6/ 20080902/ Validation DU COP 2008

Monsieur le président rappelle au Conseil que par délibération en date du 23 juillet 2008, il s'était prononcé sur une demande de financement au Conseil général dans le cadre du contrat opérationnel. Le CG 33 a décidé un taux de participation de 15% pour les aires de camping-car, contre 25% proposés initialement, du fait que la démarche n'est pas prévue par le Pays du Libournais.

Le projet de contrat ayant été présenté par les services concernés au CG 33, il convient aujourd'hui de confirmer les propositions financières définitives soit les tableaux ci-dessous :

Résultats du Vote
Pour : 18
Contre :
Abstentions :

Action 1 / TRANSPORT PUBLIC - ligne marché

Plan de financement prévisionnel :

COUT GLOBAL	CG 33	USAGERS	FINANCEMENT CCB
7070€	2535€	2000€	2535€

Action 2 / RESEAU DES AIRES DE CAMPING-CARS DU BRANNAIS

COUT GLOBAL ht	CG 33	FINANCEMENT CCB
28725€	4309€	24416€

7/ FORUM DES ASSOCIATIONS

Julie de Ravinel présente au conseil le projet de forum qui se tiendra le 4/10 à Branne.

Mr Crayssac demande le coût de la manifestation, celui-ci n'est pas encore fixé définitivement mais devrait s'approcher des 6000€, et déjà 1500 € de recettes de sponsors sont attendues.

Mr Falguyret appelle tous les élus à se mobiliser pour cette journée et à inviter la population afin d'en faire une fête de la CCB et un partenariat avec les associations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30

Approuvé à l'unanimité le 18/12/2008